

CCMI de l'académie de Poitiers du 24 mars 2015

« Des échanges nourris et constructifs »

La CMMI réunie pour la 1^{ère} fois s'est ouverte par une déclaration liminaire de la FEP CFDT.

→ lire sur <http://www.fep-cfdt-poitou-charentes.fr> *rubrique 1^{er} degré*

La FEP CFDT, forte de la reconnaissance des Collègues aux dernières élections (4 sièges sur 4), assumera toutes ses responsabilités avec conviction.

En réponse, M Rouette, secrétaire Général de la DSDEN à Niort, souhaite que les échanges soient nourris et constructifs avec les organisations syndicales.

Avancement des Maîtres et accès à la hors-classe des Professeurs des Ecoles dans l'académie :

La CCMI a validé 24 promotions pour les Instituteurs (note au 1^{er} sept. 2014),
208 promotions pour les Professeurs des Ecoles (note au 1^{er} sept 2014),
20 accès à la hors-classe des Professeurs des Ecoles (note au 31 déc. 2013).

Reprise d'ancienneté (décret n°2014-1006 du 4 sept 2014) :

100 demandes ont été effectuées, 17 n'étaient pas recevables (passage au corps des PE par liste d'aptitude)

La justification de l'ancienneté par des documents papier n'est nécessaire que pour ce qui n'est pas des suppléances.

Les décisions de reprise d'ancienneté seront appliquées à la date de la titularisation des Maîtres.

Les nouveaux programmes en maternelle :

Demande pour que l'accès aux formations locales spécifiques organisées par les Inspecteurs de circonscription soit ouvert aux collègues de maternelle du privé.

Pas de date communiquée pour les nouveaux programmes en élémentaire.

La CFDT demande que les formations du PAF (Plan Académique de Formation) soient ouvertes aux enseignants du Privé sous contrat comme pour les Collègues du 2nd degré.

La note pédagogique :

Les Inspecteurs n'ont pas les mêmes grilles dans les 4 départements de l'académie. La CFDT communiquera aux Maîtres les grilles que doit lui fournir l'administration.

Les règles pratiquées pour la revalorisation administrative des notes pédagogiques ne sont pas non plus identiques d'un département à l'autre.

La FEP CFDT est favorable à un travail d'harmonisation des notes pédagogiques et administratives.

L'ancienneté des enseignants sur I-Prof :

L'ancienneté dans I-Professionnel est complétée à partir de SEPTEMBRE 2008.

Toute l'ancienneté existe en dossier papier, elle est traitée au coup par coup par la DSDEN.

Chaque enseignant peut demander à ce que son AGS soit bien complétée, notamment pour ceux qui participent au mouvement de l'emploi et qui doivent la produire.

Retard d'inspection :

A la demande d'enseignants, la CFDT signale des retards d'inspection.

Une campagne d'inspections en cours en Charente va permettre de rattraper le retard conséquent.

Remplacements :

Avec l'épidémie de grippe, l'année apparaît comme exceptionnelle avec 87% du budget des remplacements utilisés au 24 mars 2015, pour une enveloppe de 36 657 €.

La CFDT fait remarquer qu'il s'agit aussi d'une conséquence de la politique de réduction des moyens. Que va-t-il se passer quand le budget sera épuisé ? La CFDT demande qu'une rallonge soit accordée par le Rectorat.

A la demande de la CFDT, les enseignants-formateurs des stagiaires pourront être suppléés les jours de visite.

Le calendrier 2015 des CCMI :

Elles seront fixées au lendemain des CIDE (commissions de l'emploi) pour tenir compte du travail préparatoire : le 4 ou 5 juin et le 7 ou 8 juillet (à confirmer).

Les départs à la retraite des enseignants du 1^{er} degré pour la fin de l'année scolaire :

23 départs sont prévus à ce jour, 20 en école, 2 en IME et 1 en collège (8 départs en 16, 2 en 17, 6 en 79 et 7 en 86).

Les Maîtres qui souhaitent une retraite progressive pour la rentrée 2015 doivent la demander au plus vite aux services de la DSDEN.

Les élus de la FEP CFDT à la CCMI de Poitou-Charentes